



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 88902

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'application de traitements des enfants avec autisme et des enfants présentant des troubles du développement et du comportement. En effet, la recherche internationale a depuis plus de trente ans observé que l'on pouvait mettre en place des traitements nommés comportementaux (méthode ABA, en particulier), dont les résultats sont scientifiquement démontrés. Or, ce traitement n'est toujours pas reconnu en France malgré l'entière satisfaction des parents qui en ont fait le choix. Les porteurs de cette initiative tentent d'ouvrir une voie nouvelle dans notre pays afin de répondre à une demande pressante de la part de nombreux parents qui souhaitent que ce traitement soit reconnu et largement disponible. De nombreux États occidentaux l'utilisent depuis longtemps, et, en 1999, la Grande-Bretagne a ouvert une trentaine de centres appliquant ce traitement. Il est évident qu'une reconnaissance officielle de l'utilité de ces traitements permettrait à de nombreux enfants d'y avoir accès. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur la promotion de ces traitements comportementaux et ses intentions quant à leur reconnaissance en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88902

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2719